

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung  
**Band:** 8 (1993)  
**Heft:** 2: Gazette  
  
**Rubrik:** En direct

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Faire revivre l'histoire

## EN DIRECT

### Le service de conservation des jardins historiques de la Ville de Zurich

Un entretien avec Judith Rohrer-Amberg, conservatrice des jardins historiques de la Ville de Zurich

**NIKE:** Pourquoi la Ville de Zurich a-t-elle besoin d'un service de conservation des jardins historiques?

**Judith Rohrer:** Diverses raisons ont abouti à la création d'un tel service. La Ville de Zurich dispose d'un patrimoine riche en superbes jardins historiques dont beaucoup datent de la fin du XIXe siècle. Cela s'explique entre autres par l'évolution urbanistique de Zurich, par l'éclatement de la ceinture baroque de la ville et par la naissance du libéralisme économique. A cette époque notre ville a été le théâtre d'une véritable floraison tardive de jardins anglais auxquels sont attachés de grands noms comme Mertens, Froebel et Loewe qui, d'origines étrangères, se sont fait une réputation à Zurich. Bon nombre de ces jardins appartiennent encore à des personnes privées ou sont inclus dans des zones de planification. Comparés à leurs modèles britanniques, les jardins anglais de la Ville de Zurich couvrent une superficie plutôt modeste mais représentent un patrimoine très recherché pour la survie duquel les partages de successions sont des moments particulièrement délicats. Zurich possède des jardins historiques dont certains datent des années 60; ces derniers sont également en danger comme par exemple le 'Betonfriedhof' Eichbühl que l'on trouve aujourd'hui affreux. La conservation des jardins historiques concerne donc également l'époque moderne et contemporaine.

Une des raisons importantes à la base de la création de ce service est le problème de l'entretien des jardins. Lorsque la ville entre en possession d'un jardin, elle doit également en prendre soin de manière appropriée. Une simple protection ne suffit pas. C'est un fait connu que les jardins sont des monuments historiques vivants qui ne cessent d'évoluer; des modifications importantes peuvent se produire, susceptibles de fausser totalement l'aspect créatif. Nous accordons une importance toute particulière à un entretien approprié des jardins dont nous avons la responsabilité.

**NIKE:** Sur quelle base juridique repose votre travail?

**Judith Rohrer:** Notre travail s'appuie sur la Planungs- und Baugesetz du Canton de Zurich (PBG). La version révisée de mars 1992 de cette loi précise sous le titre 'Protection de la nature et du paysage' que «Les parcs, les jardins, les arbres, le peuplement forestier, les bosquets et les haies de valeur font partie des objets à protéger». (Article 203, paragraphe f)

**NIKE:** Quelles sont vos tâches principales?

**Judith Rohrer:** Les mots-clé de notre travail sont la protection et l'entretien. Pour son travail de protection, la Ville de Zurich dispose d'un inventaire. Chaque fois qu'une demande de permis de construire concerne un objet inventorié, je peux intervenir mais je le fais avec réflexion. Il n'est pas toujours possible d'ordonner tout de suite une mise sous protection. Une telle mesure doit toujours, pour des raisons financières, être et rester la décision finale. Notre but est en fait atteint chaque fois que nous pouvons éveiller la compréhension et le respect chez nos interlocuteurs. Heureusement il s'agit rarement de constructions visant la disparition totale d'un jardin. Il s'agit plus souvent, par exemple, de projets tels que la création d'une place de stationnement supprimant une partie de jardin située devant une maison, ce qui est déjà une intervention lourde de conséquences. Dans certains cas extrêmes, je peux demander par précaution une mise sous protection d'un an de l'objet. Pendant cette période, il nous est alors possible d'étudier le cas avec le plus grand soin et ensuite de le soumettre au Conseil municipal qui, à son tour, décide s'il est nécessaire de procéder à une mise sous protection définitive avec tous les coûts qu'une telle mesure comporte. La protection des jardins historiques est synonyme de travail d'information du public et de collaboration avec les propriétaires. Heureusement nous avons des cas où nous réussissons à persuader le propriétaire de la valeur et de la signification de son jardin et même à éveiller en lui un certain sentiment de fierté. Ce sont là pour moi les plus beaux moments de mon travail de conservatrice.

Pour ce qui est de l'entretien, nous avons à notre disposition un instrument important, le catalogue de l'entretien des jardins. Il s'agit d'un ouvrage de documentation qui, pour chaque jardin, dans une première partie, présente l'histoire de la naissance du jardin sous forme d'une expertise et décrit les raisons qui en font un objet à protéger, puis, dans une seconde partie, donne des renseignements et des instructions concrètes pour son entretien futur. Ce catalogue répond à des questions importantes comme par exemple: quel arrière-plan végétal doit être conservé et comment? que peut-on encore planter dans ce type de jardin? quelles sont les erreurs commises par le passé à ne pas répéter lors de la disparition naturelle d'une espèce? etc. Généralement je confie les travaux de documentation à des personnes extérieures au service car, pour des raisons de temps, je suis dans l'incapacité de les réaliser moi-même. Nous espérons que ces documentations garderont longtemps leur validité, elles font à cet effet l'objet de révisions et si nécessaire de nouvelles versions. Par ailleurs ces documentations sont discutées de façon très détaillées avec les jardiniers, chaque fois que possible je me charge de l'introduction.

## EN DIRECT

**NIKE:** Comment votre service est-il organisé, au niveau du personnel et des finances?

**Judith Rohrer:** Le service fait partie du Département planification / projets / constructions de l'Office d'horticulture. Le service de conservation des jardins historiques est un service spécialisé indépendant comme la planification, la protection de la nature, etc. Il s'agit du seul service spécialisé n'employant qu'une seule personne; pour le moment il n'est pas question de l'agrandir bien que plusieurs personnes parviendraient à de bien meilleurs résultats. Je ne dispose que d'un petit budget propre au sein de notre Département, la plus grande partie de ce budget me sert à rémunérer les architectes et les historiens paysagistes qui élaborent pour moi les documentations, etc. Par ailleurs j'ai à ma disposition un dessinateur à mi-temps ce qui me permet d'élaborer moi-même les documentations des jardins de petite envergure.

**NIKE:** Quels sont vos interlocuteurs principaux dans votre travail quotidien?

**Judith Rohrer:** Il convient ici de faire une distinction entre les services internes et externes. Parmi les services internes avec lesquels je travaille, je citerai tout d'abord le Département entretien dont les collaborateurs exécutent les travaux que je décide dans mon service. Par ailleurs je travaille également avec les collaborateurs du service de l'aménagement des espaces libres qui étudient toutes les demandes de permis de construire et avec ceux du service de protection du paysage. Le service de protection du paysage et mon service sont très souvent confrontés aux mêmes questions ou à des problèmes ayant des points communs et il est donc logique que nous essayions de répondre aux questions et de résoudre les problèmes ensemble chaque fois que possible. J'ai beaucoup à faire avec notre spécialiste 'maison' en relations publiques avec qui j'élabore mon programme d'information de l'opinion publique qui est si important dans le domaine dont je m'occupe.

Parmi les collaborateurs externes, je citerai tout d'abord le service de conservation des monuments historiques et d'une manière générale la Direction des travaux publics ainsi que de nombreux juristes parce que je suis constamment confrontée à des questions d'argent et à des problèmes matériels. Je travaille également étroitement avec les architectes et les propriétaires des jardins historiques auxquels s'ajoutent les architectes et les historiens paysagistes qui travaillent en tant que collaborateurs indépendants pour moi.

**NIKE:** Votre service est-il bien accepté par les autorités et les particuliers?

**Judith Rohrer:** C'est bien là le problème, l'accueil qui nous est réservé est encore très variable. Il y a un très gros travail à faire à ce niveau parce que la conservation des jardins historiques est encore un domaine inconnu et il faut toujours compter avec des réactions de défense de la part de nos interlocuteurs, ce qui est naturel. Nous représentons à leurs yeux un service de plus susceptible de chercher à faire valoir ses idées, à exercer une influence, qui rend les choses plus complexes, peut poser des conditions et exiger certains comportements. Ce genre de travail peut déclencher une certaine aversion chez nos interlocuteurs. Mon objectif est de faire entrer la conservation des jardins historiques dans les moeurs et d'en faire un domaine aussi peu contesté que la conservation des monuments historiques. Le problème le plus dur à résoudre est de réussir à faire accepter par l'opinion publique les jardins comme des biens culturels qu'il convient de conserver. Nous sommes encore bien loin de cet objectif.

**NIKE:** Comment éveiller et intensifier l'intérêt de la population pour la conservation des jardins historiques faisant partie intégrante de la conservation de notre patrimoine culturel?

**Judith Rohrer:** Deux choses sont capitales. Il est tout d'abord essentiel que nous fassions de ce service un service spécialisé accomplissant un travail concluant et professionnel car le travail que nous faisons est pour nous une sorte de publicité pouvant être utilisée dans le domaine de l'information du public. Un jardin a besoin de temps pour s'épanouir et il faut lui laisser ce temps. Il convient donc de procéder lentement, pas à pas, et il est surtout capital de réfléchir et de prévoir à l'avance. Je ne suis pas pour ces thérapies de choc, elles n'apportent rien, ni aux jardins, ni aux gens!

Un autre point essentiel, c'est le travail d'information du public. Il est important de montrer au public qu'un jardin est un lieu où l'histoire revit. Nous essayons d'y parvenir en organisant des visites guidées. C'est ainsi que cet été nous proposons pour la troisième fois un cycle de six visites guidées gratuites. Cette année, nous visiterons trois jardins différents; les visites ont lieu à midi et en début de soirée afin de permettre à un maximum de personnes d'y prendre part. Ces visites connaissent d'ores et déjà un très grand succès, elles comptent chaque fois jusqu'à 200 participants. Lors de ces visites, je sens comme les gens sont motivés et intéressés, cela me donne un terrible courage. A chaque visite, je distribue une fiche d'information que nous élaborons au sein du service avec des moyens simples et à un coût peu élevé. Nous avons l'intention de développer encore plus ce système de visites guidées. Par ailleurs, je fais de temps en temps des conférences et nous essayons de nous faire entendre dans les médias lorsque des questions importantes se présentent.

**NIKE:** Quels conseils donneriez-vous à des communes et villes suisses disposant de jardins historiques de valeur?

**Judith Rohrer:** Tout d'abord j'encouragerai les communes et les villes disposant de jardins historiques à les inventorier car les inventaires sont à la base de toutes les mesures pouvant être prises pour la protection et l'entretien des jardins. Ces inventaires peuvent se présenter tout simplement sous la forme de listes, par exemple, mais ils sont capitaux dans ce domaine particulier. Pour bien faire, il faut qu'un inventaire ait force de loi pour que les jardins puissent jouir de la protection qui leur est due. Il est très important que les inventaires ne soient pas limités dans le temps et s'étendent jusqu'à l'époque actuelle.

**NIKE:** Comment devient-on conservatrice des jardins historiques?

**Judith Rohrer:** En Suisse il n'existe pas de formation spéciale, on ne peut pas faire des études de conservateur des jardins historiques comme cela est possible en Allemagne. En Suisse il n'existe que le Technikum de Rapperswil où l'architecture-paysagiste est enseignée mais où les questions de conservation des jardins historiques ne font l'objet que d'un survol. Le cycle d'études pour diplômés qui a été proposé l'an passé à Rapperswil sur le thème 'Architecture-paysagiste, aménagement des espaces libres et conservation des jardins historiques' est pour le moment unique dans son genre dans notre pays. Pour ma part, après la maturité, j'ai étudié pendant trois ans au Technikum de Rapperswil où j'ai obtenu le diplôme d'architecte-paysagiste ETS que j'ai complété d'un cycle d'études d'un an parallèlement à l'exercice de ma profession, principalement axé sur la planification. Depuis octobre 1990, je suis collaboratrice au service horticole de la Ville de Zurich en tant que responsable du service spécialisé de conservation des jardins historiques.

Entretien: Gian-Willi Vonesch

---

**EN DIRECT**

---